



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
LIMITÉE

UNEP/CBD/WG-RI/3/L.1  
28 mai 2010

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À  
COMPOSITION NON LIMITÉE SUR  
L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
CONVENTION**

Troisième réunion  
Nairobi, 24-28 mai 2010  
Point 10 de l'ordre du jour

### **ADOPTION DU RAPPORT**

***Projet de rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention***

***Rapporteur : Mme Somaly Chan (Cambodge)***

#### **POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION**

1. La troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention s'est déroulée au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du 24 au 28 mai 2010.
2. M. Jochen Flasbarth (Allemagne), représentant du président de la Conférence des Parties, a ouvert la réunion à 10 h, le 24 mai 2010.
3. Les représentants des Parties et des autres gouvernements suivants étaient présents à la réunion :
4. Des observateurs des organes des Nations Unies, des agences spécialisées, des secrétariats de convention et des autres organismes suivants étaient également présents :
5. Les organisations suivantes ont aussi été représentées par des observateurs :
6. La réunion a été ouverte à 10 h, le lundi 24 mai 2010, par M. Jochen Flasbarth, représentant du président de la Conférence des Parties et président de la réunion. M. Flasbarth a remercié les délégués de leur présence et leur a transmis les meilleurs souhaits du ministère de l'Environnement de l'Allemagne, président de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention. Il a souligné qu'il avait été décidé, lors de cette réunion, de constituer un groupe de travail chargé de préparer plusieurs points à examiner en vue de leur adoption, notamment le développement d'un plan stratégique actualisé et révisé et un objectif pour la diversité biologique. Il y fut aussi convenu d'entreprendre une étude approfondie des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs un et quatre. Il a souligné que l'ordre du jour de la dixième réunion de la Conférence des Parties contenait des points d'une grande importance qui

/...

auraient des incidences sur l'avenir de la politique sur la diversité biologique, notamment un point sur les moyens d'habiliter le monde à connaître plus de succès dans l'application de la Convention et de ses trois objectifs, et un autre sur les moyens d'assurer que le monde n'essuierait pas un autre échec dans l'atteinte des objectifs. Il a ajouté que la célébration tenue pour souligner la Journée internationale de la diversité biologique, à laquelle ont participé des enfants d'âge scolaire, rappelle à point nommé l'importance d'expliquer le programme de la diversité biologique aux enfants, car ils représentent l'avenir.

7. Mme Angela Cropper, directrice exécutive adjointe du PNUE, a souhaité la bienvenue au Groupe de travail au siège du PNUE et à Nairobi. Elle a transmis quelques commentaires sur la nature ambitieuse de l'ordre du jour et a souligné qu'étant donné que les participants étaient des experts sur tous les aspects de la diversité biologique, il ne lui incombe pas de soulever des questions concernant la politique sur la diversité biologique, mais plutôt sur son application. Elle a dit qu'il était largement reconnu que l'application de la Convention se faisait trop lentement. Bien que les défis soient les mêmes qu'en 1992, on connaît maintenant davantage la contribution de la diversité biologique au bien-être humain. Les moteurs directs du changement se sont empirés. Elle a soulevé la question du développement d'outils pour évaluer la diversité biologique et a parlé de la possibilité de motiver davantage le monde des affaires à participer. Elle a indiqué qu'une part de la réponse du PNUE à la dégradation de l'environnement consistait à mieux encadrer, publiciser et catalyser la transition à une économie à basse teneur en carbone. Elle a souligné l'urgence de resserrer les écarts de données et de créer des liens entre les découvertes scientifiques et les choix d'orientation, et s'est interrogée à savoir si l'accélération du programme de synergie entre les organes de la diversité biologique accélérerait l'application de la Convention sur la diversité biologique. D'autres questions ont été soulevées, à savoir si certaines conséquences du climat sur la diversité biologique pourraient être éliminées par la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD), le programme REDD plus et les questions liées au carbone bleu. Un protocole faisant l'objet d'un commun accord pourrait-il servir à accélérer l'application? Se rendrait-il jusqu'au niveau des pays? Elle a souligné l'importance de développer des objectifs mesurables et atteignables, et la nécessité d'établir des indicateurs démontrant la mesure dans laquelle les objectifs étaient atteints. Elle souligné la nécessité de faire la distinction entre l'idéalisme et le réalisme en ce qui a trait à la politique, tout en s'assurant de ne pas fixer la barre trop bas. Elle a indiqué qu'il fallait trouver des moyens d'améliorer les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et souligné la nécessité de se doter de mécanismes habilitants véritablement efficaces. Elle se demande si les arrangements institutionnels en place ont aidé les Parties à coordonner les approches sectorielles. Elle a ajouté que bien que la somme des travaux exécutés en vertu de la Convention au niveau mondial témoigne d'un progrès important, il reste encore énormément de travail à accomplir. Elle a exhorté les participants à travailler à intégrer la diversité biologique, afin de jeter une nouvelle lumière sur le fait que la diversité biologique, c'est la vie.

8. Au cours de la séance d'ouverture de la réunion, M. Ahmed Djoghlaf, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a attiré l'attention sur l'importance réelle de la présente réunion et a exprimé sa reconnaissance au directeur exécutif du PNUE d'avoir fourni les ressources financières nécessaires pour que la réunion ait lieu pour une première fois en Afrique, au siège du PNUE.

9. Il a rendu hommage à Mme Angela Cropper, directrice exécutive adjointe du PNUE, dans la foulée des célébrations mondiales de la Journée internationale de la diversité biologique du 22 mai 2010, pour avoir organisé la célébration principale de cet événement unique, et aux partenaires kényans, dont l'Autorité nationale de gestion de l'environnement, les musées nationaux du Kenya, les Amis de la forêt Karura et la communauté de Huruma. Il a aussi remercié les principaux partenaires, dont l'ambassade allemande, l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement. Il a félicité les 67 Parties et autres parties prenantes ayant informé le Secrétariat des célébrations qu'elles ont organisées afin de souligner l'événement et a attiré l'attention sur l'initiative de la *Vague verte* qui a pour slogan « Une école, un arbre, un geste pour

la nature ». Il a dit que l'Année internationale de la diversité biologique connaîtrait son point culminant à New York, le 22 septembre 2010, lors de la réunion de haut niveau qui se tiendrait à l'occasion de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, alors que le sommaire analytique de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique serait présenté à la réunion de haut niveau. Le rapport a été traduit dans toutes les langues officielles des Nations Unies. M. Djoghlaïf a loué les efforts des gouvernements du Brésil, du Japon, du Kenya et de l'Allemagne pour avoir fait traduire le rapport dans leurs langues nationales respectives afin d'en assurer une diffusion plus efficace. Le rapport contient un message clair : le taux d'extinction actuel des espèces est 1 000 fois plus élevé que le taux d'extinction naturel et le monde n'a pas réussi à atteindre l'objectif de 2010 pour la diversité biologique.

10. M. Djoghlaïf a attiré l'attention sur le projet de plan stratégique de la période 2011-2020, qui représente le fruit de deux années de consultations intensives et de 50 exposés de 42 Parties et 8 organisations internationales. Il a remercié l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pour son orientation et ses réalisations. Il a invité les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à communiquer leurs points de vue sur le développement des objectifs et de la vision du Plan stratégique. Il a félicité le gouvernement de l'Allemagne, plus particulièrement M. Jochen Flasbarth, d'avoir pris l'initiative de former un groupe de travail de haut niveau réunissant 50 éminentes personnes à Bonn, en Allemagne, en mars 2009, afin d'offrir une orientation à la Convention pour la période de l'après 2010. Il a remercié le gouvernement du Japon pour avoir développé un plan stratégique national multipartite, comprenant une section sur les modes d'application, qui a servi de source d'inspiration au Secrétariat dans le développement du Plan stratégique de 2011-2020. Il a remercié Mme Monique Barbut, Administratrice et présidente du Fonds pour l'environnement mondial, pour son appui à la diversité biologique, et pour l'augmentation de 28 pour cent du financement du Fonds au secteur de la diversité biologique lors de la cinquième reconstitution.

11. Il a ajouté que le statut quo n'est pas une solution pour le genre humain ni pour le Secrétariat de la Convention et ses partenaires. Il se dit certain que la nouvelle alliance mondiale, qui comprendra le protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, verra le jour à la dixième réunion de la Conférence des Parties qui aura lieu à Nagoya, au Japon, en octobre 2010. En terminant, il a exhorté les participants à être les architectes d'un avenir durable pour les générations à venir.

## **POINT 2 : QUESTIONS D'ORGANISATION**

### ***2.1. Officier***

12. Conformément à la pratique établie, le Bureau de la Conférence des Parties a agi en qualité de Bureau du Groupe de travail. En conséquence, la réunion a été présidée par le représentant du président de la Conférence des Parties. Il fut convenu que Mme Somaly Chan agirait en qualité de rapporteur.

### ***2.2. Adoption de l'ordre du jour***

13. L'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/WG-RI/3/1) a été adopté comme suit :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique :
  - 3.1. Mise en œuvre du Plan stratégique;

- 3.2. Examen approfondi des buts 1 et 4 du Plan stratégique et examen plus poussé des besoins de renforcement des capacités.
4. Interface science-politique sur la diversité biologique, les services fournis par les écosystèmes et le bien-être humain : examen des conclusions des réunions intergouvernementales et multipartites sur une interface intergouvernementale science-politique sur la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes.
5. Plan stratégique au-delà de 2010 et programme de travail pluriannuel de la Convention :
  - 5.1. Révision et actualisation du Plan stratégique au-delà de 2010;
  - 5.2. Programme de travail pluriannuel de la Convention et rapports nationaux;
6. Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources :
  - 6.1. Liste des initiatives visant à mettre en œuvre la stratégie et les indicateurs;
  - 6.2. Mécanismes financiers innovateurs;
  - 6.3. Examen des orientations au mécanisme financier.
7. Examen plus poussé de l'initiative technologie et diversité biologique.
8. Fonctionnement de la Convention :
  - 8.1. Périodicité des réunions de la Conférence des Parties;
  - 8.2. Retrait des décisions.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.
11. Clôture de la réunion.

### **2.3. Organisation des travaux**

14. Le Groupe de travail a décidé de travailler en plénière et de constituer des groupes informels, au besoin, afin de faciliter ses travaux.

### **POINT 3. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF DE 2010 RELATIF À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

#### **3.1. Mise en œuvre du Plan stratégique**

#### **3.2. Examen approfondi des buts 1 et 4 du Plan stratégique et examen plus poussé des besoins de renforcement des capacités**

15. Le Groupe de travail a abordé le point 3 de l'ordre du jour lors de [à compléter] session de la réunion, le [à compléter]. Dans son examen du point, le Groupe de travail a été saisi de la note du Secrétaire exécutif sur les quatrièmes rapports nationaux et autres sources d'information pertinentes (UNEP/CBD/WG-RI/3/2), du sommaire exécutif de la troisième édition des Perspectives mondiales de la

diversité biologique (UNEP/CBD/WG-RI/3/2/Add.1), des notes du Secrétaire exécutif sur l'intégration de la biodiversité dans la réduction de la pauvreté et le développement (UNEP/CBD/WG-RI/3/2/Add.2) d'une note sur l'engagement du secteur privé (UNEP/CBD/WG-RI/3/2/Add.3), d'une analyse préliminaire de l'information contenue dans les quatrièmes rapports nationaux (UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/1), d'une note sur la mise en œuvre d'activités liées à l'intégration de la diversité biologique, le développement et la réduction de la pauvreté (UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/2) et d'un document d'information sur les objectifs de 2010 et d'au-delà de 2010 pour la diversité biologique (UNEP/CBC/WG-RI/3/INF/7).

16. Dans sa présentation du point, le président a invité le Groupe de travail à se pencher sur les points 3.1 et 3.2 en même temps et à examiner le projet de recommandation établi dans les documents dont il a été saisi.

17. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Argentine; Australie; Brésil; Canada, comprenant une courte présentation vidéo d'un enfant canadien; Chine; Comores; Îles Cook, au nom la région Asie et Pacifique; Espagne, au nom de l'Union européenne; Inde; Japon; Jordanie; Malawi, au nom de la région africaine; Mexique; Niger; Norvège; Nouvelle-Zélande; Philippines; République islamique d'Iran; République unie de Tanzanie; Serbie, au nom de la région de l'Europe centrale et de l'Est; Suisse; Turkménistan et Yémen.

18. Le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et un représentant s'exprimant au nom d'EcoNexus, du Groupe ETC et d'ECOROPA, sont aussi intervenus.

19. Le représentant de l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies a présenté un exposé.

20. À la suggestion du président, le groupe de travail a décidé de constituer un groupe d'Amis du président à composition non limitée afin de débattre des révisions au projet de recommandation présenté dans le document UNEP/CBD/WG-RI/3/2/Add.1. À la suggestion du président, le Groupe de travail est convenu que le Secrétariat produirait le projet de recommandation révisé, en collaboration avec le président, en se fondant sur les recommandations proposées dans les documents UNEP/CBD/WG-RI/3/2 et Add.2 afin de tenir compte des exposés.

21. Le Groupe de travail a examiné le projet de recommandation sur l'engagement du secteur privé, proposé par le président, à sa cinquième session de la réunion, dans la matinée du 27 mai 2010.

22. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Cuba, Espagne (au nom de l'Union européenne et ses États membres), Grenade, Indonésie, Japon, Malawi, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines et Suisse.

23. Le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité est aussi intervenu.

24. À la suggestion du président, le Groupe de travail a décidé de constituer un groupe d'Amis du président à composition non limitée, présidé par les Philippines, afin d'examiner les révisions apportées au texte du projet de recommandation.

25. À la suite d'un compte rendu présenté au cours de la même session par le président du groupe à composition non limitée, le Groupe de travail est convenu de se pencher sur le projet de recommandation, verbalement amendé, en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/WG-RI/3/L.3, lors d'une prochaine réunion.

26. Le Groupe de travail s'est penché sur le projet de recommandation sur l'intégration de la diversité biologique dans l'éradication de la pauvreté et le développement proposé par le président à la septième session de la réunion, le 27 mai 2010.

27. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Chine, Espagne (au nom de l'Union européenne et ses États membres), Grenade, Japon, Malawi, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Philippines, République islamique d'Iran et Sénégal.

28. Le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a pris la parole.

29. Le Groupe de travail est convenu de se pencher sur le projet de recommandation, verbalement amendé, en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/WG-RI/3/L.8, lors d'une prochaine réunion.

30. Le Groupe de travail a également abordé le projet de recommandation sur l'application de la Convention et du Plan stratégique proposé par le président à sa septième session de la réunion, le 27 mai 2010.

31. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Chine, Cuba, Espagne (au nom de l'Union européenne et ses États membres), Éthiopie, Grenade, Malawi, Ouganda, République islamique d'Iran et Sénégal.

32. Le Groupe de travail est convenu de se pencher sur le projet de recommandation, verbalement amendé, en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/WG-RI/3/L.6, lors d'une prochaine réunion.

**POINT 4 : INTERFACE SCIENCE-POLITIQUE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, LES SERVICES FOURNIS PAR LES ÉCOSYSTÈMES ET LE BIEN-ÊTRE HUMAIN : EXAMEN DES CONCLUSIONS DES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET MULTIPARTITES SUR UNE INTERFACE INTERGOUVERNEMENTALE SCIENCE-POLITIQUE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES SERVICES FOURNIS PAR LES ÉCOSYSTÈMES**

33. Le Groupe de travail a abordé le point 4 de l'ordre du jour à sa quatrième session de la réunion, le 26 mai 2010. Dans son examen du point, le Groupe de travail a été saisi d'une note du Secrétaire exécutif sur l'interface science-politique sur la diversité biologique, les services fournis par les écosystèmes et le bien-être humain et examen des conclusions des réunions intergouvernementales (UNEP/CBD/WG-RI/3/4) et du rapport de la deuxième réunion spéciale intergouvernementale multipartite sur la plateforme science-politique sur la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes (UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/6).

34. Dans son introduction du point, le président a indiqué que dans le paragraphe 8 de la décision IX/15, la Conférence des Parties a pris note de la nécessité de profiter de meilleures informations scientifiques relatives aux intérêts de la Convention sur la diversité biologique et autres conventions ayant des liens avec la diversité biologique en vue de renforcer le rôle de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et des organes consultatifs scientifiques des autres conventions ayant un lien avec la diversité biologique, et accueille avec satisfaction l'assentiment du directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à convoquer une réunion intergouvernementale spéciale à composition non limitée regroupant plusieurs parties prenantes en vue d'étudier une interface science-politique internationale efficace sur la diversité biologique, les services fournis par les écosystèmes et le bien-être humain. Au paragraphe 9 de cette décision, la Conférence des Parties a demandé au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application

de la Convention d'examiner, à sa troisième réunion, les conclusions de la réunion intergouvernementale et leurs conséquences sur la mise en œuvre et l'organisation des travaux de la Convention, dont son plan stratégique, et de présenter des recommandations aux fins d'examen à la dixième réunion de la Conférence des Parties. En conséquence, le Secrétaire exécutif a préparé les documents dont est saisi le Groupe de travail.

35. À la suggestion du président, le Groupe de travail est convenu qu'il était prématuré de discuter de la question avant la troisième réunion spéciale intergouvernementale multipartite sur une plateforme science-politique sur la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, qui aura lieu en juin 2010 en République de Corée. Le Groupe de travail est convenu d'adopter le projet de recommandation présenté dans le document dont il était saisi en y ajoutant le quatrième paragraphe qui suit : « recommande que la Conférence des Parties, à sa dixième réunion, examine les résultats de la troisième réunion spéciale intergouvernementale multipartite sur une plateforme science-politique intergouvernementale sur la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes et ses conséquences sur la mise en œuvre et l'organisation des travaux de la Convention, plus particulièrement les travaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. »

36. Le Groupe de travail a examiné le projet de recommandation sur l'interface science-politique sur la diversité biologique, les services fournis par les écosystèmes et le bien-être humain et examen des conclusions des réunions intergouvernementales proposé par le président à la septième session de la réunion, le 27 mai 2010.

37. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Argentine, Barbade, Cuba, Espagne (au nom de l'Union européenne et ses États membres), Grenade, Japon, Malawi, Mexique, Philippines et République islamique d'Iran.

38. Un orateur représentant le Programme des peuples forestiers, le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, les scientifiques allemands et autres organisations a pris la parole.

39. Le Groupe de travail est convenu de se pencher sur le projet de recommandation, verbalement amendé, en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/WG-RI/3/L.10, lors d'une prochaine réunion.

## **POINT 5. PLAN STRATEGIQUE AU-DELA DE 2010 ET PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA CONVENTION**

### ***5.1. Révision et actualisation du Plan stratégique au-delà de 2010***

40. Le Groupe de travail a abordé le point 5.1 de l'ordre du jour à sa première session de la réunion, le [à compléter]. Dans son examen du point, le Groupe de travail a été saisi d'une note préparée par le Secrétaire exécutif sur le projet de plan stratégique de la Convention pour la période de l'après-2010, de points de vue supplémentaires proposés par les Parties et les observateurs, et des contributions de réunions régionales, infrarégionales et mondiales pertinentes sur le sujet (UNEP/CBC/WG-RI/3/3), de points de vue supplémentaires proposés par les Parties et les observateurs ainsi que des recommandations clés issues de plusieurs réunions régionales, infrarégionales et mondiales sur le sujet (UNEP/CBD/WG-RI/3/3/Add.1) et d'un document d'information sur les objectifs nationaux de 2010 et d'au-delà de 2010 pour la diversité biologique (UNEP/CBC/WG-RI/3/INF/7).

41. Le représentant du Groupe de gestion de l'environnement des Nations Unies et le président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ont pris la parole.

42. Au cours de la deuxième session de la réunion, le représentant du Secrétariat a souligné des incohérences dans la liste des buts et objectifs jointe à l'annexe I à la note du Secrétaire exécutif UNEP/CBC/WG-RI/3/3 et a proposé que la liste à l'annexe II soit utilisée aux fins de discussion. Il a indiqué que l'objectif 10 de l'annexe I devrait se lire « d'ici à 2020, les nombreuses pressions sur les récifs coralliens et autres précieux écosystèmes et espèces affectés par les changements climatiques et l'acidification des océans seront gérées afin d'assurer leur intégrité et leur fonctionnement », que l'objectif 11 devrait aussi faire référence aux zones d'eau douce : « d'ici à 2020, au moins 20 pour cent des superficies terrestres, d'eau douce et d'eau de mer », que l'objectif 14 devrait débiter ainsi « d'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services critiques et contribuent aux moyens de subsistance locaux auront été recensés et sauvegardés » et que l'objectif 15 devrait faire référence à toutes les terres dégradées « la contribution de la diversité biologique aux écosystèmes et au stockage et la séquestration du carbone aura été améliorée par la conservation et la restauration, dont la restauration d'au moins 15 pour cent des paysages forestiers dégradés, et deviendra un facteur dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, et dans la lutte contre la désertification. »

43. Le président a proposé que les membres du Groupe de travail lisent d'abord le projet de Plan stratégique, en vue des discussions plus poussées sur ce document. Il a suggéré que les membres passent ensuite au programme de travail pluriannuel de la Convention afin d'aborder le point 6 de l'ordre du jour lors d'une prochaine session.

44. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Espagne (au nom de l'Union européenne et ses États membres), Éthiopie, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Jordanie, Kenya, Malawi, Nouvelle-Zélande, Norvège, République islamique d'Iran et Suisse.

45. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que des représentants du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et d'Econexus (au nom d'Ecoropa) ont pris la parole.

46. À la suggestion du président, le Groupe de travail a décidé de constituer un groupe de contact à composition non limitée, présidé par M. Asghar Fazel (République islamique d'Iran) et M. Finn Katerås (Norvège), afin de discuter de manière informelle du Plan stratégique pour la période au-delà de 2010. Le président a suggéré que le groupe ait pour mandat d'aider le président à préparer un texte qui serait proposé à la plénière pour examen en vue de recommander à la Conférence des Parties, à sa dixième réunion, un Plan stratégique révisé pour la période 2011-2020. Il a exhorté les membres à éviter le texte entre crochets et à trouver un compromis pour le libellé, si possible.

47. Le coprésident du groupe de contact sur le Plan stratégique de 2011-2020 a présenté un compte rendu des progrès accomplis par le groupe de contact à sa quatrième session, le 26 mai 2010.

48. Tout en remerciant le groupe pour ses travaux, le président a exhorté ses membres à mettre l'accent sur la dimension stratégique des travaux en question plutôt que sur les questions scientifiques. Il a indiqué qu'à la suite de discussions avec les coprésidents du groupe de contact, il avait décidé d'étendre le mandat du groupe afin qu'il se penche sur la recommandation proposée dans la note du Secrétaire exécutif sur l'actualisation et la révision du Plan stratégique pour la période après 2010 (UNEP/CBC/WG-RI/3/3), selon qu'il convient et si le temps le permet. De plus, il a prié les coprésidents de déterminer si le projet de recommandation de décennie internationale de la diversité biologique proposé par le Japon recevait l'aval du Groupe de travail et de lui faire rapport sur la question afin qu'un groupe d'Amis du président à composition non limitée puisse être constitué pour examiner la question, si nécessaire.

49. Le coprésident du groupe de contact sur le Plan stratégique a présenté un compte rendu des progrès accomplis par le groupe à ce jour lors de la sixième session de la réunion, le 27 mai 2010. Il a expliqué que le texte contenait encore plusieurs crochets et que d'autres discussions s'imposaient.

50. Le Groupe de travail a abordé le projet de recommandation sur l'actualisation et la révision du Plan stratégique pour la période après 2010, proposé par les coprésidents du groupe de contact sur le Plan stratégique, à sa sixième session, au cours de l'après-midi du 27 mai 2010.

51. Dans sa présentation du projet de recommandation, le président a invité le Groupe de travail à concentrer ses commentaires sur l'annexe à la décision en examinant tour à tour tous les paragraphes. Il a exhorté le Groupe de travail à atteindre un consensus sur le texte qui figure actuellement entre crochets afin de profiter au maximum de la réunion de haut niveau sur la diversité biologique de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale qui aura lieu le 22 septembre 2010.

52. Le représentant du Secrétariat a présenté le nouveau texte ayant fait consensus au sein de groupe de contact sur le Plan stratégique.

53. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Argentine, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Espagne (au nom de l'Union européenne et ses États membres), Éthiopie, Guinée, Japon, Malawi, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou et République islamique d'Iran.

54. Au cours des délibérations, le représentant du Mexique a déclaré officiellement que les objectifs proposés dans le projet de recommandation dont est saisi le Groupe de travail devraient faire état de manière plus adéquate du lien d'interdépendance entre les changements climatiques et la diversité biologique.

## **5.2. Programme de travail pluriannuel de la Convention et rapports nationaux**

*et*

### **8.1 Périodicité des réunions de la Conférence des Parties**

55. Le Groupe de travail a abordé les points 5.2 et 8.1 de l'ordre du jour simultanément à sa deuxième session de la réunion, au cours de l'après-midi du 24 juin 2010. Dans son examen des points, le Groupe de travail a été saisi d'une note préparée par le Secrétaire exécutif comprenant différentes propositions de programme de travail pluriannuel pour la période 2011-2022 (UNEP/CBD/WG-RI/3/5), du document Rapports nationaux : examen des acquis et propositions pour les cinquièmes rapports nationaux (UNEP/CBD/WG-RI/3/6 et Add.2), du projet de lignes directrices pour les cinquièmes rapports nationaux (UNEP/CBD/WG-RI/3/6/Add.1) et d'un document sur la périodicité des réunions et organisation des travaux de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/WG-RI/3/11). Il a aussi été saisi d'un document d'information contenant une analyse préliminaire de l'information contenue dans les quatrièmes rapports nationaux (UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/1).

56. Dans sa présentation du point, le président a invité le Groupe de travail à faire des observations sur les deux points de l'ordre du jour à l'étude.

57. Les représentants des pays suivants ont intervenus : Argentine, Brésil, Canada, Chine, Espagne (au nom de l'Union européenne), Grenade, Inde, Japon, Libéria, Mexique, Nouvelle-Zélande, Ouganda, République islamique d'Iran et Suisse.

58. À la suggestion du président, le Groupe de travail est convenu que le projet de recommandation sur le programme de travail pluriannuel et les lignes directrices pour les cinquièmes rapports nationaux serait amendé par le Secrétariat à partir des exposés présentés.

59. En ce qui a trait à la périodicité des réunions, le Groupe de travail est convenu, à la suggestion du président, que des discussions plus intensives sur le sujet s'imposaient.

60. Le Groupe de travail s'est penché sur le projet de recommandation sur le programme de travail pluriannuel de la Convention pour la période 2011-2020 proposé par le président, à sa cinquième session de la réunion, le 26 mai 2010.

61. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Afrique du Sud, Argentine, Botswana, Burkina Faso, Canada, Chine, Espagne (au nom de l'Union européenne et ses États membres), Éthiopie, Grenade, Haïti (au nom du groupe de pays de l'Amérique latine et des Caraïbes), Inde, Iran, Japon, Kenya, Malawi, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, République unie de Tanzanie, Sénégal et Suisse.

62. Le représentant du Mexique a demandé au Secrétariat de fournir des précisions sur la situation du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention.

63. Le représentant du Secrétariat a répondu que les groupes de travail étaient constitués par décision de la Conférence des Parties et qu'ils avaient pour mandat de proposer des recommandations plutôt que de prendre des décisions, et que c'étaient des organes spéciaux et non des organes permanents.

64. À la suggestion du président, le Groupe de travail est convenu de constituer un petit groupe informel d'Amis du président chargé de mener des consultations sur le projet de recommandation révisé en tenant compte des commentaires émis. Le groupe était formé des représentants du Botswana, de l'Espagne (représentant l'Union européenne et ses États membres), de Grenade, du Japon, du Mexique et de la Nouvelle-Zélande, et présidé par le représentant du Japon.

65. Le projet de recommandation révisé a ensuite été distribué en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/WG-RI/3/L.7, aux fins d'examen lors d'une prochaine réunion.

66. Le Groupe de travail s'est également penché sur le projet de recommandation sur l'examen des acquis et propositions pour les cinquièmes rapports nationaux proposé par le président, à sa septième session de la réunion, le 27 mai 2010.

67. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Espagne (au nom de l'Union européenne et ses États membres), Grenade, Malawi et République islamique d'Iran.

68. Le Groupe de travail est convenu de se pencher sur le projet de recommandation, verbalement amendé, en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/WG-RI/3/L.5, lors d'une prochaine réunion.

## **POINT 6. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET MOBILISATION DES RESSOURCES**

### ***6.1. Liste des initiatives visant à mettre en œuvre la stratégie et les indicateurs***

*et*

### ***6.2 Mécanismes financiers innovateurs***

69. Le Groupe de travail a abordé les points 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour simultanément à sa troisième session de la réunion, le 25 mai 2010. Dans son examen des points, le Groupe de travail a été saisi d'une compilation des exposés sur les activités et projets concrets avec des objectifs et des indicateurs mesurables pour réaliser les objectifs stratégiques du plan de mobilisation des ressources et évaluer l'application de la stratégie (UNEP/CBD/WG-RI/3/7) et d'une note sur les choix de politique concernant les mécanismes de financement innovateurs (UNEP/CBD/WG-RI/3/8). Il a aussi été saisi de documents d'information, notamment des exposés sur les activités et projets concrets avec des objectifs et des indicateurs mesurables afin de réaliser les objectifs stratégiques de la Stratégie de mobilisation des ressources et les indicateurs de surveillance de l'application de la stratégie (UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/4), le rapport de l'atelier international sur les mécanismes de financement innovateurs qui a eu lieu à Bonn, en Allemagne, du 27 au 29 janvier 2010 (UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/5) et une note sur l'avancement du programme d'action sur la diversité biologique, une contribution à l'échelle des Nations Unies (UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/12).

70. Dans sa présentation des points, le président a indiqué que dans sa décision IX/11, la Conférence des Parties avait demandé au Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention de préparer, à sa troisième réunion, une liste des activités et projets concrets pour réaliser les objectifs stratégiques de la stratégie de mobilisation des ressources et sur les indicateurs de surveillance de l'application de la Stratégie, et aussi de proposer des choix et des recommandations de politique concernant les mécanismes de financement innovateurs, à partir de l'information reçue du Secrétaire exécutif et des propositions reçues des Parties en réponse à l'invitation lancée dans le paragraphe 6 de cette décision, en vue de leur proposition aux fins d'examen à la Conférence des Parties, à sa dixième réunion. Il a indiqué que le Secrétariat n'avait préparé aucune recommandation sur le mécanisme de financement innovateur en raison de l'absence de propositions des Parties. Il a toutefois souligné l'importance des ressources, dont les mécanismes de financement innovateurs, pour l'avancement de l'application du Plan stratégique actualisé et révisé pour la période 2011-2020.

71. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Botswana, Canada, Chine, Cuba, Espagne (au nom de l'Union européenne et ses États membres), Inde, Japon, Jordanie, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, République islamique d'Iran, Sénégal, Suisse et Ukraine (au nom de la région de l'Europe Centrale et orientale).

72. Le représentant du Fonds pour l'environnement mondial est intervenu.

73. Le représentant de Global Forest Coalition a pris la parole.

### **6.3. Examen des orientations au mécanisme financier**

74. Le Groupe de travail a abordé le point 6.3 de l'ordre du jour à sa troisième session de la réunion, le 25 mai 2010. Dans son examen du point, le Groupe de travail a été saisi d'une compilation des orientations existantes et de suggestions pour leur regroupement (UNEP/CBD/WG-RI/3/9).

75. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Brésil, Canada, Espagne (au nom de l'Union européenne et ses États membres), Éthiopie, Haïti, Jordanie, Philippines et Suisse.

76. Le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité est aussi intervenu.

77. À la suggestion du président, le Groupe de travail a décidé de constituer un groupe de contact à composition non limitée sur la mobilisation des ressources, coprésidé par Mr. Damaso Luna (Mexique) et Mme Maria Schultz (Suède), chargé d'examiner toutes les interventions et tous les exposés écrits présentés sous le point 6 de l'ordre du jour, afin de préparer trois projets de recommandation.

78. Le coprésident du groupe de contact sur la mobilisation des ressources a présenté un compte rendu des progrès accomplis par le groupe de contact lors de la quatrième session de la réunion, le 26 mai 2010.

79. Tout en remerciant le groupe pour ses travaux, le président a exhorté les Parties de tenter de discuter de manière constructive au sein du groupe.

80. Le coprésident du groupe de contact sur la mobilisation des ressources a présenté un compte rendu des progrès accomplis par le groupe à ce jour lors de la sixième session de la réunion. Il a indiqué que le projet de recommandation découlant du projet de recommandation proposé dans le document UNEP/CBD/WG-RI/3/8 était en voie d'être préparé aux fins de distribution au Groupe de travail.

81. À la suggestion du président, le Groupe de travail est convenu qu'un groupe d'Amis du président formé des représentants de l'Afrique du Sud, du Brésil, du Canada, de l'Espagne (au nom de l'Union européenne et ses États membres) et de l'Inde, tenterait, sous la direction du représentant de la Suisse, de mettre au point le projet de recommandation sur la mobilisation des ressources.

82. Le représentant du Brésil, s'exprimant au nom du groupe de pays hyperdivers animés du même esprit de l'Amérique latine et des Caraïbes, s'est réjoui de la création d'un groupe d'Amis du président. Exprimant son point de vue à l'effet qu'il est essentiel de discuter des questions financières avant toute autre chose, il a souligné qu'il fallait un soutien financier juste, adéquat et prévisible afin d'analyser les nouveaux objectifs et indicateurs proposés dans le Plan stratégique. Il a ajouté que la future application de la Convention dépendait de l'acheminement des ressources aux pays en développement qui aiderait ces derniers à appliquer la Convention, y compris le Plan stratégique de la période 2010-2022.

83. Dans sa réponse au représentant du Brésil, le président a insisté sur la nécessité d'établir un climat de confiance et de resserrer l'écart entre les points de vue avant de discuter de la mobilisation des ressources. Il a déclaré qu'aucune décision ne pourrait être prise concernant le Plan stratégique avant que le groupe d'Amis du président chargé du projet de recommandation sur la mobilisation des ressources n'ait fait rapport à la plénière des progrès accomplis à ce chapitre.

84. Le représentant du Malawi, s'exprimant au nom du Groupe africain, a manifesté son accord avec la position prise par le représentant du Brésil.

85. Le représentant du Brésil, s'exprimant au nom du groupe de pays hyperdivers animés du même esprit de l'Amérique latine et des Caraïbes, a accepté de poursuivre les délibérations sur le Plan stratégique, tout en se réservant le droit d'attendre les résultats des discussions sur la mobilisation des ressources, afin de respecter les contraintes de temps et l'esprit de coopération.

#### **POINT 7 : EXAMEN PLUS POUSSE DE L'INITIATIVE TECHNOLOGIE ET DIVERSITE BIOLOGIQUE**

86. Le Groupe de travail a abordé le point 7 de l'ordre du jour à sa quatrième session de la réunion, le 26 mai 2010. Dans son examen du point, le Groupe de travail a été saisi d'une note du Secrétaire exécutif proposant des choix pour l'élaboration d'une possible Initiative technologie et diversité biologique et une liste des critères pour le choix d'une institution hôte (UNEP/CBD/WG-RI/3/10).

87. Dans sa présentation du point, le représentant du Secrétariat a indiqué que dans le paragraphe 9 de sa décision IX/14, la Conférence des Parties prie le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les organisations partenaires compétentes, de déterminer les choix concernant les activités à mener dans le cadre d'une éventuelle Initiative technologie et diversité biologique ainsi que pour sa structure, son fonctionnement et sa gestion, et de dresser si nécessaire, la liste des critères de sélection de l'institution

hôte de l'Initiative technologie et diversité biologique en tenant compte de la possibilité que l'Initiative soit accueillie par le Secrétariat de la Convention.

88. Le président a précisé qu'énormément de travail avait été fait sur le sujet, comme l'explique le document dont est saisi le Groupe de travail. Il a invité le Groupe de travail à passer en revue les choix et la liste des critères proposés dans le document avec les éléments du projet de recommandation, afin de les mettre au point aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa dixième réunion.

89. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Argentine, Brésil, Canada, Chine, Espagne (au nom de l'Union européenne), Guinée, Inde, Jordanie, Kenya, Malawi (au nom de la région africaine), Nouvelle-Zélande, Philippines, République unie de Tanzanie, Sénégal, Serbie (au nom de la région d'Europe Centrale et de l'Est), Suisse et Turkménistan.

90. Le président a indiqué que le Secrétariat distribuerait une version révisée du projet de recommandation fondée sur le chapitre V sur la façon d'aller de l'avant en ce qui concerne le document dont est saisi le Groupe de travail (UNEP/CBD/WG-RI/3/10), qui sera proposée au Groupe de travail lors d'une session ultérieure.

91. Le Groupe de travail a examiné le projet de recommandation sur une étude complémentaire du projet d'Initiative technologie et diversité biologique proposé par le président, à sa cinquième session, au cours de la matinée du 27 mai 2010.

92. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Afrique du Sud, Burkina Faso, Espagne (au nom de l'Union européenne et ses États membres), Éthiopie, Grenade, Haïti, Kenya, Malawi, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines et République unie de Tanzanie.

93. À la suggestion du président, un groupe informel formé des représentants de l'Espagne et du Malawi a été constitué afin de pousser davantage les discussions visant à déterminer si le projet de recommandation doit mentionner que l'Initiative technologie et diversité biologique est de nature volontaire. Le président a indiqué que le projet de recommandation serait révisé selon les amendements proposés, et soumis au Groupe de travail aux fins d'examen lors d'une session ultérieure, après que le groupe informel ait réglé la question.

## **POINT 8 : FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION**

### ***8.1. Périodicité des réunions***

94. Le Groupe de travail a abordé le point 8.1 de l'ordre du jour à sa [à compléter] session de la réunion, le [à compléter]. Dans son examen du point, le Groupe de travail a été saisi d'un rapport du Secrétaire exécutif sur les choix de calendriers de réunion proposés et d'organisation des travaux après 2010 (UNEP/CBD/COP/9/22/Add.1) et d'une note sur la périodicité des réunions et l'organisation des travaux de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/WG-RI/3/11).

95. Le point 8.1 de l'ordre du jour a été examiné en même temps que le point 5.2. Voir les paragraphes 55-67, ci-dessus.

### ***8.2. Retrait des décisions***

96. Le Groupe de travail a abordé le point 8.2 de l'ordre du jour à sa troisième session de la réunion, le 25 mai 2010.

97. Dans sa présentation du point, le président a invité un représentant du Secrétariat à lui faire rapport des progrès accomplis à ce jour dans le processus de retrait des décisions et des éléments de décision des cinquième et sixième réunions de la Conférence des Parties, conformément à la décision IX/29. Le représentant du Secrétariat a indiqué que le Secrétaire exécutif a communiqué les propositions aux Parties, gouvernements et autres organisations le 9 avril 2010. Il a précisé que la date limite pour la remise des commentaires écrits était fixée au 15 juin 2010 et qu'aucune proposition n'avait été reçue à ce jour.

### **POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES**

#### *Déclaration du Brésil au nom du Groupe de pays hyperdivers animés d'un même esprit sur l'accès et le partage des avantages concernant le nouveau Plan stratégique de 2010-2020*

98. Au cours de la troisième session de la réunion, le 25 mai 2010, le représentant du Brésil, s'exprimant au nom du Groupe de pays hyperdivers animés du même esprit, a déclaré que le Groupe de pays hyperdivers animés d'un même esprit souhaiterait faire la déclaration suivante dans le contexte des discussions sur le nouveau Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique pour la période après 2010 et de l'urgence de freiner l'appauvrissement de la diversité biologique en appliquant efficacement les trois objectifs de la Convention :

- « 1. Les négociations entourant le protocole d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées et au partage des avantages qui en découlent représentent le processus de négociation politique en cours le plus important dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique;
- « 2. Les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique et le déficit d'application du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ne pourront pas être corrigés sans un protocole international efficace sur l'accès et le partage des avantages ayant pour objet de mettre fin au biopiratage et d'offrir une certitude légale.
- « 3. Nous nous réjouissons des progrès accomplis lors de la réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages qui a eu lieu à Cali et nous confirmons notre engagement à unir nos efforts lors de la reprise de la neuvième réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages et à mener à terme les négociations en vue de l'adoption d'un protocole fort, efficace et équilibré à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à Nagoya, au Japon.
- « 4. Nous attendons avec impatience que ce protocole sur l'accès et le partage des avantages des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées devienne une composante essentielle d'une version améliorée et révisée du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique pour la période après 2010. »

#### *Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique*

99. Le Groupe de travail s'est penché sur le projet de recommandation sur la décennie des Nations Unies pour la diversité biologique 2011-2020 proposé par le Japon au nom du Bureau, à sa septième session de la réunion, le 27 mai 2010. Le président a indiqué que les Parties devraient poursuivre leurs consultations sur le projet de recommandation et reprendre l'examen lors d'une prochaine session.

**POINT 10 : ADOPTION DU RAPPORT**

100. Le Groupe de travail est convenu, à sa huitième session de la réunion, le 28 mai 2010, que toute mention du « programme de travail conjoint des trois conventions de Rio » faite dans ses recommandations devrait être ramenée à son libellé initial.

101. Le présent rapport a été adopté à la dixième session de la réunion, le 13 juillet 2007, sur la base du projet de rapport préparé par le rapporteur (UNEP/CBD/WG-RI/2/L.1), étant entendu que toute demande de correction ou d'amendement serait communiquée au Secrétariat après la réunion.

**POINT 11 : CLÔTURE DE LA RÉUNION**

102. Après l'échange de courtoisies habituelles, la réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention a été close à [*à compléter*].

-----